

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3089

24 octobre 2014

### SOMMAIRE

Adapam S.A. ....	148234	Lobster Holding S.à r.l. ....	148237
Aduchjata S.à r.l. ....	148235	Lockman US Financing S.à r.l. ....	148250
Advance Luxembourg Sàrl ....	148236	Lyotre Property S.A. ....	148229
Architecture Systems & Consulting S.A. .....	148236	Marsalux S.à r.l. ....	148231
Atlas Investment Company 2 S.à r.l. ....	148226	Mateco Location de Nacelles S.A. ....	148230
Atlas Investment Company 3 S.à r.l. ....	148232	Matthias Holding S.A. SPF ....	148271
Atlas Investment Company 5 S.à r.l. ....	148236	Maxberry Investholding S.à r.l. ....	148229
Bifraco S.A. ....	148233	MKT (Luxembourg) S.A. ....	148230
Breckewee S.à r.l. ....	148232	Modulor Menuiserie + Design S.A. ....	148229
Delphi International Holdings S.à r.l. ....	148232	NB Queen S. à r.l. ....	148226
E Chateau VII S.à r.l. ....	148234	NII International Mobile S.à r.l. ....	148229
Edilco SA ....	148233	Openjet S.A. ....	148244
FDV II Participation Company S.A. ....	148233	Qwazar Capital S.A., SICAV-FIS ....	148272
Galileo Global Education Luxco S.à r.l. ..	148231	Rosace S.A. ....	148227
Go Find IT Technologies S.à r.l. ....	148259	Rosace S.A. ....	148227
Gores II SF Luxembourg S.à r.l. ....	148235	Schortgen Reliures S.à r.l. ....	148228
Gores I SF Luxembourg S.à r.l. ....	148233	Sentinel Management Holdings S.A. ....	148227
Ha Ka Lux S.A. ....	148236	Shin Kawa S.à r.l. ....	148226
Halva S.A. ....	148239	SIPL Sunrise Propco S.à r.l. ....	148228
Hill-Rom International S.à r.l./B.V. ....	148228	Smart Engine International S.A. ....	148227
iBO Solutions S.A. ....	148235	SOCIETE BARBIER Luxembourg ....	148230
ILDAN International S.à r.l. ....	148234	SW Services S.à r.l. ....	148269
Interfamily S.A.-SPF ....	148232	Treveria Thirty-One S.à r.l. ....	148230
Kansole Lux S.à r.l. ....	148235	Treveria Three S.à r.l. ....	148231
Litefield Investments S.A. ....	148231	Wilmington Trust SP Services (Luxem- bourg) S.A. ....	148234

**Shin Kawa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: JPY 104.832.960,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 164.734.

En date du 22 septembre 2014 l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. L'acceptation de la démission de Monsieur Jürgen STORJOHANN de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2014;

2. Election du nouveau gérant, à compter du 22 septembre 2014 pour une durée indéterminée;

- Monsieur Matthias MENZEL, né le 13 juin 1962, à Landau in der Pfalz, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle 7, Rotfeder-Ring, D-60327, Francfort, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Strietzel

Gérant

Référence de publication: 2014147697/17.

(140167745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

**NB Queen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 116.069.

## EXTRAIT

Suite à la résolution des actionnaires de la Société du 28 juillet 2014:

1) M. John Edward Viola a démissionné de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet au 23 juin 2014;

2) M. Pedro Fernandes das Neves a été reclassifié en gérant avec effet au 28 juillet 2014.

Par conséquent le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Pedro Fernandes das Neves

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014147091/18.

(140167214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

**Atlas Investment Company 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 129.807.*Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg le 1<sup>er</sup> juillet 2014*

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Sascha VINOGRADIC de son poste de gérant avec effet au 31 janvier 2014.

L'associé unique accepte également la démission de Monsieur Gilles MARTIN de son poste de gérant avec effet au 4 juillet 2014.

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sébastien MARTIN, né le 26 juin 1980 à Arles (France) et demeurant professionnellement au 33A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg;

- Madame Christina MENZEL, née le 21 octobre 1978 à Leipzig (Allemagne) et demeurant professionnellement au 33A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014147123/19.

(140168237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

**Rosace S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 116.062.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROSACE S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2014147688/11.

(140168425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Smart Engine International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 175.532.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 17 septembre 2014*

L'Assemblée Générale a décidé de ratifier la nomination de Madame Candice De Boni en tant qu'administrateur de classe A de la société, suite à sa cooptation en remplacement de Monsieur Guilherme Bezerril le 24 février 2014.

Son mandat prendra fin le 19 février 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147706/13.

(140168244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Rosace S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 116.062.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29.08.2014*

*Sixième résolution:*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société avec effet immédiat du 11A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROSACE S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2014147687/14.

(140168423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Sentinel Management Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 180.693.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 16 Septembre 2014, que Monsieur Neil Ward, né le 25 Septembre 1971 à Clatterbridge, Royaume-Uni, et ayant son adresse professionnel au 27<sup>ème</sup> étage, 25 Canada Square, Londres E14 5LQ, Royaume-Uni a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 Septembre 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014147695/16.

(140167595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Schortgen Reliures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 121, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 94.350.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.  
259 ROUTE D'ESCH  
L-1471 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2014146399/13.

(140166628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

**Hill-Rom International S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 44.072.055,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 172.176.

Veuillez prendre note que:

Le siège social de la Société est transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg à partir du 6 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hill-Rom International S.à r.l./ B.V.  
Jacob Mudde  
Gérant B

Référence de publication: 2014146147/15.

(140166224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

**SIPL Sunrise Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.022.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les prénoms et nom du gérant de catégorie A de la Société doivent se lire comme suit:

- Monsieur Jeffrey H. MILLER

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société avec effet au 11 septembre 2014*

L'associé unique de la Société a pris la résolution suivante;

- de nommer Monsieur Andrew HUDSON, né le 19 septembre 1976 à Prince George, Colombie-Britannique, Canada, résidant à l'adresse suivante: 17, rue de Nospelt, L-8398 Roodt/Septfontaines, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 11 septembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Jeffrey H. MILLER, gérant de catégorie A
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

SIPL Sunrise Propco S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2014145785/26.

(140165437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

**Maxberry Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 100.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146273/9.

(140166406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**Lyotre Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 152.112.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LYOTRE PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2014146255/10.

(140166589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**Modulor Menuiserie + Design S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7526 Mersch, 11, allée John W. Leonard.  
R.C.S. Luxembourg B 155.296.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014146284/14.

(140166488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**NII International Mobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 150.303.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 27 août 2014*

1. Madame Nicola FOLEY a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A avec effet au 29 août 2014.

2. Monsieur Davy TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né le 28 octobre 1986 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée avec effet au 29 août 2014.

3. Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Veillez prendre note que Monsieur Hugo FROMENT, gérant de catégorie A, réside désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour NII International Mobile S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014146303/21.

(140166384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**SOCIETE BARBIER Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 144.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 19/09/2014.

Référence de publication: 2014146405/10.

(140166475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**MKT (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5427 Greiveldange, 1, rue Hamm.  
R.C.S. Luxembourg B 67.414.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146281/10.

(140166229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**Mateco Location de Nacelles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12A, rue John L. Mac Adam.  
R.C.S. Luxembourg B 56.496.

*Extrait de résolution de l'assemblée générale annuelle*

L'assemblée décide de reconduire tous les mandats pour une durée de 6 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

MATECO LOCATION DE NACELLES S.A.

*Administrateur*

Référence de publication: 2014146270/14.

(140166131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**Treveria Thirty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 125.661.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 19 septembre 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Luc GERONDAL, et de Monsieur Olivier LIEGEOIS, gérants de la Société, avec effet au 31 août 2014, ont été acceptées;

- Les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants, avec effet au 31 août 2014 et ce pour une durée indéterminée:

\* (i) Monsieur Jérôme TIBESAR, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

\* (ii) Monsieur Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles, Belgique, résidant au 162, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146431/20.

(140166457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

---

**Litefield Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 152.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146239/9.

(140166667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

**Galileo Global Education Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 149.466.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014147365/11.

(140167724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

**Marsalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 113.042.

Veillez noter que le nom de l'Associé a changé:

Ancien nom: ROMO HOLDING INC

Nouveau nom: ROMO HOLDING B.V.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Marsalux S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014146264/14.

(140166243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

**Treveria Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 123.351.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 19 septembre 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Luc GERONDAL, et de Monsieur Olivier LIEGEOIS, gérants de la Société, avec effet au 31 août 2014, ont été acceptées;

- Les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants, avec effet au 31 août 2014 et ce pour une durée indéterminée:

\* (i) Monsieur Jérôme TIBESAR, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

\* (ii) Monsieur Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles, Belgique, résidant au 162, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146432/20.

(140166455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

**Delphi International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 148.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147276/9.

(140168392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Breckewee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 157.331.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147208/10.

(140167991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Interfamily S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 158.432.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 22 septembre 2014*

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation de la société INTERFAMILY S.A.-SPF (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée Générale décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de HRT FIDALUX S.A., qui est actuellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 septembre 2014.

*Pour INTERFAMILY S.A.-SPF (en liquidation)*

Référence de publication: 2014147446/16.

(140167721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Atlas Investment Company 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 130.855.

*Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg le 1<sup>er</sup> juillet 2014*

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Sascha VINOGRADIC de son poste de gérant avec effet au 31 janvier 2014.

L'associé unique accepte également la démission de Monsieur Gilles MARTIN de son poste de gérant avec effet au 4 juillet 2014.

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sébastien MARTIN, né le 26 juin 1980 à Arles (France) et demeurant professionnellement au 33A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg;

- Madame Christina MENZEL, née le 21 octobre 1978 à Leipzig (Allemagne) et demeurant professionnellement au 33A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014147124/19.

(140167605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---



**Bifraco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 145.076.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8008 Strassen, le 23 septembre 2014.

Monsieur Bini Laurent  
*Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2014147193/12.

(140167763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**FDV II Participation Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 133.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FDV II Participation Company S.A.*

SGG S.A.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2014147345/13.

(140167693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Gores I SF Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 136.852.

**EXTRAIT**

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Claude LUCIUS, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Philippe MERSY, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014147379/14.

(140168225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Edilco SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9681 Roullingen, 14, Am Duerf.  
R.C.S. Luxembourg B 102.676.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 mai 2014*

- L'Assemblée Générale décide de révoquer le Commissaire aux Comptes EUROPTAX S.à r.l.
- L'Assemblée Générale décide de nommer à la date du 07 mai 2014 comme nouveau Commissaire aux Comptes pour un mandat de 6 ans la société suivante:

FOP CONSEIL S.A. (RCSL: B186.074) ayant son siège social à 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange et représentée par l'administrateur délégué Mme Dominique Tordeurs.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014147308/15.

(140168451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**E Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 122.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147292/9.

(140167918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Adapam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 51.929.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ADAPAM S.A. (en liquidation)*

Référence de publication: 2014147137/10.

(140167722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**ILDAN International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 114.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

*Pour Ildan International S.à r.l.*

Représenté par M. Stéphane Hépineuze

*Gérant de classe B*

Référence de publication: 2014147438/13.

(140168484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 58.628.

*Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale de la Société en date du 25 Juin 2014*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale d'actionnaires de la Société en date du 25 Juin 2014 de prolonger les mandats de:

- Mr Jean-Christophe Richard Schroeder, résidant au Third Floor, 1 King's Arms Yard, London, EC2R 7AF London, Great Britain, avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015;
  - Mr Daniel R. Fisher, résidant au Third Floor, 1 King's Arms Yard, London, EC2R 7AF — London, Great Britain, avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015;
  - Mrs Petra J.S. Dunselman, résidant au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Luxembourg) avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015;
  - Mr Florian A. E. R. C. Schlüter, résidant au Steinweg 3-5, 60313 Frankfurt am Main, avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015
- comme administrateurs de la société.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014147094/22.

(140167368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

---

**Kansole Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147471/9.

(140168347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Aduchjata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.957.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147138/10.

(140168402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Gores II SF Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.074.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Claude LUCIUS, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Philippe MERSY, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014147380/14.

(140168224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**iBO Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 145.742.

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 20 août 2014 que:

- L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'administration de transférer le siège social du n°9 au n°11 de la rue des Trois Cantons à L-8399 Windhof.

- L'assemblée accepte le renouvellement des mandats des administrateurs suivants MSD Capital S.à r.l., représentée par son gérant, M. Marnik Demets (né le 11 octobre 1973 à Renaix (Belgique) et demeurant professionnellement 2 route d'Arlon à L-8399 Windhof), Florica Zimta et Radu Odobescu jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

- L'assemblée accepte le renouvellement du mandat d'administrateur-délégué de Radu Odobescu jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

- L'assemblée accepte le renouvellement du mandat de Président du Conseil d'administration de Radu Odobescu jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

- L'assemblée accepte le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de Arcad S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Fait à Windhof, le 20/08/2014.

Mandataire

Référence de publication: 2014147097/21.

(140168346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Ha Ka Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.  
R.C.S. Luxembourg B 49.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014147415/10.

(140167982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Advance Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3588 Dudelange, 3, rue Lauenbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 112.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ADVANCE LUXEMBOURG SARL*

Référence de publication: 2014147139/10.

(140168090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Architecture Systems & Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.  
R.C.S. Luxembourg B 96.395.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Foetz, le 23 septembre 2014*

Le Conseil d'Administration de la société Architecture Systems & Consulting S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B96.395, réuni au siège de la prédite société le 23 septembre 2014, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, 3 rue des Artisans à L.3895 FOETZ, 10 rue de l'avenir.

Plus aucun point ne figurant ni à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Pour extrait conforme

Foetz, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147114/15.

(140168306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Atlas Investment Company 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.791.

*Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg le 1<sup>er</sup> juillet 2014*

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Sascha VINOGRADIC de son poste de gérant avec effet au 31 janvier 2014.

L'associé unique accepte également la démission de Monsieur Gilles MARTIN de son poste de gérant avec effet au 4 juillet 2014.

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sébastien MARTIN, né le 26 juin 1980 à Arles (France) et demeurant professionnellement au 33A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg;

- Madame Christina MENZEL, née le 21 octobre 1978 à Leipzig (Allemagne) et demeurant professionnellement au 33A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014147126/19.

(140167620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

---

**Lobster Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.812.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.680.

In the year two thousand and fourteen,  
on the fourth of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of LOBSTER HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one million eight hundred twelve thousand six hundred euro (EUR 1,812,600-), with registered office at 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed enacted on 07 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1436 of 26 July 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B116680 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed as of 15 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1053 of 25 April 2012.

The Meeting was declared open and was presided over by Ms Fantine JEANNON, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed Mrs Sabrina MEKHANE, employee, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting.

Mrs Christine BOURG, employee, with professional address in Luxembourg, is elected as scrutineer by the Meeting.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

II. The names of the shareholders and the number of shares held are indicated in an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance list and proxy will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance list that out of the issued share capital of the Company, seventy-two thousand five hundred and four (72,504) shares, representing 100% of the share capital are represented at the present meeting.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

V. The Meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman, by unanimous vote adopted the following resolution:

*First resolution*

The Meeting resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Meeting resolved to appoint Merlis S.à r.l., with registered office at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg (RCS Luxembourg, section B number 111 320), as liquidator.

*Third resolution*

The Meeting resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary.

The Meeting resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze,  
le quatre septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de LOBSTER HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de un million huit cent douze mille six cent euros (EUR 1,812,600.-), dont le siège social est au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 07 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1436 du 26 juillet 2006 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B116680 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié reçu le 15 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1053, en date du 25 avril 2012.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Mademoiselle Fantine JEANNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sabrina MEKHANE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutatrice Madame Christine BOURG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

II. Les noms des associés et le nombre des parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des associés représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence soixante-douze mille cinq cent quatre (72'504) parts sociales représentant 100% du capital social émis sont représentées à la présente assemblée.

IV. La présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

V. L'Assemblée, après avoir dûment pris connaissance des propositions faites par le Président, a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

*Première résolution*

L'Assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé de nommer Merlis S.à r.l., dont le siège social est au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg (RCS Luxembourg, section B numéro 111 320), comme liquidateur.

*Troisième résolution*

L'Assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Assemblée a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. JEANNON, S. MEKHANE, C. BOURG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 septembre 2014. Relation: EAC/2014/11998. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014143540/132.

(140162988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

**Halva S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 178.803.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of August.

Before the undersigned, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, who shall keep the original of this deed.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Halva S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under N. B178803, incorporated by a deed of the undersigned Notary on June 21<sup>st</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n. 2188 of September 6, 2013 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned Notary on July 15, 2014, to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mrs. Sophie Henryon, employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, being in the chair,

who appointed as Secretary Mrs. Brigitte Martin, employee, with professional address at Esch-sur-Alzette.

The meeting elected as Scrutineer Mrs. Maria Santiago De Sousa, employee, with professional address at Esch-sur-Alzette..

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The Shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that the 751,000 (seven hundred and fifty one thousand) shares, representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting (the "Meeting") so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the Shareholders.

III.- The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred fifty thousand Euros (EUR 250,000.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred and fifty one thousand Euros (EUR 751,000.-) to one million and one thousand Euros (EUR 1,001,000.-) by the creation of two hundred fifty thousand (250,000) new shares of one Euro (EUR 1.-) each;

3. Reclassification of the 250,000 shares issued by the Company into:

- 25,000 (twenty five thousand) class A Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 25,000 (twenty five thousand) class B Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 25,000 (twenty five thousand) class C Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 25,000 (twenty five thousand) class D Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 25,000 (twenty five thousand) class E Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 25,000 (twenty five thousand) class F Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 25,000 (twenty five thousand) class G Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 25,000 (twenty five thousand) class H Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 25,000 (twenty five thousand) class I Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 25,000 (twenty five thousand) class J Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of paragraph 1 of the Article 6 of the Company's Articles of Association in order to reflect the above mentioned changes;

6. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the Meeting:

*First resolution*

The Shareholders resolved to waive their rights to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

*Second resolution*

The Shareholders resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred fifty thousand Euros (EUR 250,000.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred and fifty one thousand Euros (EUR 751,000.-) to one million and one thousand Euros (EUR 1,001,000.-) by the creation of two hundred fifty thousand (250,000) new shares (the "New Shares") of one Euro (EUR 1.-) each;

*Subscription and payment*

The New Shares were then subscribed as follows:

a) Mr. Marcos Marcelo Mindlin, born in Cordoba, Argentina, on the 19<sup>th</sup> day of January 1964, with professional address at Ortiz de Ocampo 3302, Edificio 4, Piso 4, 1425 Buenos Aires, Argentina, here represented by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, subscribed to two hundred thousand (200,000) New Shares;

b) Mr. Damian Miguel Mindlin, born in Cordoba, Argentina, on the 3<sup>rd</sup> day of January 1966, with professional address at Ortiz de Ocampo 3302, Edificio 4, Piso 4, 1425 Buenos Aires, Argentina, here represented by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, subscribed to twenty five thousand (25,000) New Shares; and

c) Mr. Gustavo Mariani, born in Buenos Aires, Argentina, on the 9<sup>th</sup> day of September 1970, with professional address at Ortiz de Ocampo 3302, Edificio 4, Piso 5, 1425 Buenos Aires, Argentina, here represented by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal subscribed to twenty five thousand (25,000) New Shares.

Such New Shares were fully paid up by a contribution in cash in an amount of two hundred and fifty thousand Euros (EUR 250,000.-). The proof of the existence of the contribution was produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Third resolution*

The Shareholders resolved to reclassify the New Shares issued by the company into:

- 25,000 (twenty five thousand) class A Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 25,000 (twenty five thousand) class B Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 25,000 (twenty five thousand) class C Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 25,000 (twenty five thousand) class D Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 25,000 (twenty five thousand) class E Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 25,000 (twenty five thousand) class F Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;



- 25,000 (twenty five thousand) class G Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 25,000 (twenty five thousand) class H Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 25,000 (twenty five thousand) class I Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
- 25,000 (twenty five thousand) class J Preferred Shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders resolved to attribute the New Shares of the Company as follows:

a) Mr. Marcos Marcelo Mindlin, prenamed, subscribes to 20,000 class A Preferred Shares, 20,000 class B Preferred Shares, 20,000 class C Preferred Shares, 20,000 class D Preferred Shares, 20,000 class E Preferred Shares, 20,000 class F Preferred Shares, 20,000 class G Preferred Shares, 20,000 class H Preferred Shares, 20,000 class I Preferred Shares and 20,000 class J Preferred Shares;

b) Mr. Damian Miguel Mindlin, prenamed, subscribes to 2,500 class A Preferred Shares, 2,500 class B Preferred Shares, 2,500 class C Preferred Shares, 2,500 class D Preferred Shares, 2,500 class E Preferred Shares, 2,500 class F Preferred Shares, 2,500 class G Preferred Shares, 2,500 class H Preferred Shares, 2,500 class I Preferred Shares and 2,500 class J Preferred Shares;

c) Mr. Gustavo Mariani, prenamed, subscribes to 2,500 class A Preferred Shares, 2,500 class B Preferred Shares, 2,500 class C Preferred Shares, 2,500 class D Preferred Shares, 2,500 class E Preferred Shares, 2,500 class F Preferred Shares, 2,500 class G Preferred Shares, 2,500 class H Preferred Shares, 2,500 class I Preferred Shares and 2,500 class J Preferred Shares;

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are re-presented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

*Fifth resolution*

Further to the resolutions above, the Shareholders resolved to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“The capital is set at one million and one thousand EUROS (EUR 1,001,000.-) represented by 1,001,000 (one million and one thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, divided into (i) 31,000 (thirty one thousand) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and (ii) ten classes of preferred shares as follows:

- 97,000 (ninety seven thousand) class A Preferred Shares (the “Class A Shares”);
  - 97,000 (ninety seven thousand) class B Preferred Shares (the “Class B Shares”);
  - 97,000 (ninety seven thousand) class C Preferred Shares (the “Class C Shares”);
  - 97,000 (ninety seven thousand) class D Preferred Shares (the “Class D Shares”);
  - 97,000 (ninety seven thousand) class E Preferred Shares (the “Class E Shares”);
  - 97,000 (ninety seven thousand) class F Preferred Shares (the “Class F Shares”);
  - 97,000 (ninety seven thousand) class G Preferred Shares (the “Class G Shares”);
  - 97,000 (ninety seven thousand) class H Preferred Shares (the “Class H Shares”);
  - 97,000 (ninety seven thousand) class I Preferred Shares (the “Class I Shares”); and
  - 97,000 (ninety seven thousand) class J Preferred Shares (the “Class J Shares”),
- all having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.”

The second paragraph of Article 6 of the Articles of Association remains unchanged.

There being no further business, the Meeting is terminated.

*Attestation*

The undersigned notary declares that he has checked the existence of the conditions set out in Article 26 of the Law in Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le vingt-neuf août.

Par-devant, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les «Actionnaires») de la société Halva S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B178803, constituée par un acte du notaire soussigné le 21 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n. 2188 du 6 septembre 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 15 juillet 2014, en cours de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme. Sophie Henryon, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette,

Qui désigne comme secrétaire Mme. Brigitte Martin, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme. Maria Santiago De Sousa, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée par mandataires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence. La liste de présence et les procurations, après avoir été signées par le notaire et les parties, resteront annexées et seront enregistrées avec le présent acte.

II.- La liste de présence montre que les 751.000 (sept cent cinquante et un mille) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de sorte que l'Assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour qui est connu des Actionnaires.

III.- L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social souscrit de la Société par un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) afin de le porter de son montant actuel de sept cent cinquante et un mille euros (EUR 751.000,-) à un million mille Euros (EUR 1.001.000,-) par création de deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles actions de un Euro (EUR 1.-) chacune;

3. Reclassification des 250.000 actions émises par la Société en:

- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe C ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe D ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe E ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe F ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe G ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe H ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe I ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe J ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;

6. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Actionnaires décident de renoncer à leurs droits de recevoir la convocation préalable afférente à la présente Assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

#### *Deuxième résolution*

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent cinquante et un mille Euros (EUR 751.000,-) à un million mille Euros (EUR 1.001.000,-) par la création de deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions») de un Euro (EUR 1.-) chacune;

### *Souscription et paiement*

Les Nouvelles Actions ont été souscrites comme suit:

a) M. Marcos Marcelo Mindlin, né à Cordoba, Argentina, le 19 janvier 1964, avec adresse professionnelle à Ortiz de Ocampo 3302, Edificio 4, Piso 4, 1425 Buenos Aires, Argentine, ici représenté par Mme. Sophie Henryon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à deux cent mille (200.000) Nouvelles Actions;

b) M. Damian Miguel Mindlin, né à Cordoba, Argentina, le 3 janvier 1966, avec adresse professionnelle à Ortiz de Ocampo 3302, Edificio 4, Piso 4, 1425 Buenos Aires, Argentine, ici représenté par Mme. Sophie Henryon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à vingt cinq mille (25.000) actions; et

c) M. Gustavo Mariani, né à Buenos Aires, Argentina, le 9 septembre 1970, avec adresse professionnelle à Ortiz de Ocampo 3302, Edificio 4, Piso 5, 1425 Buenos Aires, Argentine, ici représenté par Mme. Sophie Henryon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à vingt cinq mille (25.000) actions.

Ces Nouvelles Actions ont été intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-). La preuve de l'existence de cet apport a été remise au notaire soussigné qui le constate expressément.

### *Troisième résolution*

Les Actionnaires décident de reclassifier les Nouvelles Actions émises par la Société en:

- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe C ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe D ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe E ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe F ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe G ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe H ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe I ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
- 25.000 (vingt cinq mille) actions préférentielles de classe J ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune.

### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations des résolutions précédentes, les Actionnaires décident d'attribuer les Nouvelles Actions émises par la Société comme suit:

a) M. Marcos Marcelo Mindlin, précité, souscrit à 20.000 actions de classe préférentielle A, 20.000 actions de classe préférentielle B, 20.000 actions de classe préférentielle C, 20.000 actions de classe préférentielle D, 20.000 actions de classe préférentielle E, 20.000 actions de classe préférentielle F, 20.000 actions de classe préférentielle G, 20.000 actions de classe préférentielle H, 20.000 actions de classe préférentielle I and 20.000 actions de classe préférentielle J;

b) M. Damian Miguel Mindlin, précité, souscrit à 2.500 actions de classe préférentielle A, 2.500 actions de classe préférentielle B, 2.500 actions de classe préférentielle C, 2.500 actions de classe préférentielle D, 2.500 actions de classe préférentielle E, 2.500 actions de classe préférentielle F, 2.500 actions de classe préférentielle G, 2.500 actions de classe préférentielle H, 2.500 actions de classe préférentielle I and 2.500 actions de classe préférentielle J;

c) M. Gustavo Mariani, précité, souscrit à 2.500 actions de classe préférentielle A, 2.500 actions de classe préférentielle B, 2.500 actions de classe préférentielle C, 2.500 actions de classe préférentielle D, 2.500 actions de classe préférentielle E, 2.500 actions de classe préférentielle F, 2.500 actions de classe préférentielle G, 2.500 actions de classe préférentielle H, 2.500 actions de classe préférentielle I and 2.500 actions de classe préférentielle J;

Le notaire acte que toutes les actions mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions à prendre ci-dessous.

### *Cinquième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, les actionnaires décident de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 6 des statuts afin de le lire comme suit:

"Le capital social est fixé à la somme de un million mille euros (EUR 1.001.000,-) représenté par un million et mille (1,001.000) actions d'une valeur nominale de un 1 euro.- (Euro 1) chacune, divisées en (i) 31.000 (trente et un mille) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et en (ii) dix classes d'actions préférentielles comme suit:

- 97.000 (quatre-vingt-dix-sept mille) actions préférentielles de classe A (les "Actions de Classe A");
- 97.000 (quatre-vingt-dix-sept mille) actions préférentielles de classe B (les "Actions de Classe B");
- 97.000 (quatre-vingt-dix-sept mille) actions préférentielles de classe C (les "Actions de Classe C");
- 97.000 (quatre-vingt-dix-sept mille) actions préférentielles de classe D (les "Actions de Classe D");
- 97.000 (quatre-vingt-dix-sept mille) actions préférentielles de classe E (les "Actions de Classe E")

- 97.000 (quatre-vingt-dix-sept mille) actions préférentielles de classe F (les "Actions de Classe F");
  - 97.000 (quatre-vingt-dix-sept mille) actions préférentielles de classe G (les "Actions de Classe G");
  - 97.000 (quatre-vingt-dix-sept mille) actions préférentielles de classe H (les "Actions de Classe H");
  - 97.000 (quatre-vingt-dix-sept mille) actions préférentielles de classe I (les "Actions de Classe I"); and
  - 97.000 (quatre-vingt-dix-sept mille) actions préférentielles de classe J (les "Actions de Classe J"),
- ayant toutes une valeur nominale de un EURO (EUR 1.-) chacune."

Le deuxième paragraphe de l'article 6 des Statuts reste inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite aux parties comparantes, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ces parties ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Martin, Maria Santiago, Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 3 septembre 2014. Relation: EAC/2014/11797. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014143448/262.

(140163418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

### **Openjet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 190.124.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatorze août.

Par-devant Maître HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Introduction*

La société Cynegy Holdings Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.678,

ici représentée par Madame Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privé,

(ci-après la «Partie comparante»),

La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société anonyme avec les statuts suivants:

### **Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social**

**1 Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société anonyme qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**2 Art. 2. Dénomination.** La Société sera dénommée «OPENJET S.A.».

**3 Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie

de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, par voie de placements privés ou d'offre publique. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

**4 Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**5 Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II - Capital social, Actions et transfert d'actions

**6 Art. 6. Actions.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 22.11.

6.3 La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions de l'Article 22.10. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

**7 Art. 7. Forme des actions.** Les actions sont en principe nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et sous réserve des dispositions légales applicables.

**8 Art. 8. Versements sur les actions.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**9 Art. 9. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. La prime d'émission est à la libre disposition des actionnaires.

**10 Art. 10. Droits des actionnaires.**

10.1 Toutes les actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

10.2 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 25.

10.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.

**11 Art. 11. Indivisibilité des actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**12 Art. 12. Transfert des actions.**

12.1 Les actions sont librement transmissibles.

12.2 La transmission des actions devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 40 de la Loi pour les actions nominatives, ou de celles de l'Article 42 de la Loi pour les actions au porteur.

## Chapitre III - Administration

**13 Art. 13. Conseil d'administration.**

13.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil d'Administration»), qui seront nommés pour un mandat qui ne peut excéder six (6) ans. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

13.2 L'/Les administrateur(s) pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale pour exercer le mandat d'administrateur de la Société.

13.3 Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

13.4 L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas obligatoirement être actionnaires. L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.

13.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs poste(s) d'administrateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, l'/les administrateur(s) restant(s) pourra/pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

#### **14 Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.**

14.1 Dans les rapports avec les tiers, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

14.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

#### **15 Art. 15. Délégation des pouvoirs et mandataire - Gestion journalière.**

15.1 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière (chacun un «Délégué à la Gestion Journalière») et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) du Délégué à la Gestion Journalière, la durée de la période de représentation et toute autre condition de la représentation. Le Délégué à la Gestion Journalière pourra être un administrateur, directeur, gestionnaire ou un autre mandataire de la Société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société. Le(s) Délégué(s) à la Gestion Journalière est/sont révocable(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

#### **16 Art. 16. Représentation de la société.**

16.1 Envers les tiers, la Société est engagée par (i) la signature unique de l'Administrateur Unique, ou en cas d'une pluralité d'administrateurs, (ii) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (iii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) s'étant vu attribuer un tel pouvoir de signature. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

16.2 Dans l'hypothèse où l'un des administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent serait assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'administrateur de la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts ou par la loi applicable.

16.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas de Délégué à la Gestion Journalière nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du Délégué à la Gestion Journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

#### **17 Art. 17. Réunion du conseil d'administration.**

17.1 Le Conseil d'Administration devra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

17.2 Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur ou actionnaire de la Société.

17.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

17.4 Toute réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les administrateurs, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

17.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.

17.6 Un administrateur peut en représenter un autre au Conseil d'Administration et un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

17.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil d'Administration requiert la majorité simple.

17.8 Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

17.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier administrateur sur les résolutions écrites.

17.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par tous les administrateurs présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

17.11 Des extraits seront certifiés par un administrateur ou par toute autre personne désignée par un administrateur.

**18 Art. 18. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

#### Chapitre IV - Surveillance

##### 19 Art. 19. Commissaire aux comptes.

19.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

19.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires aux comptes et détermine leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Dans l'hypothèse où les commissaires aux comptes auront été nommés sans précisions quant à la durée de leur mandat, ils sont supposés avoir été élus pour une période de six (6) années, commençant à courir à partir de la date de leur nomination.

19.3 Le(s) commissaire(s) est/sont rééligible(s). Le(s) commissaire(s) est/sont librement révocables, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

#### Chapitre V - Assemblées générales

##### 20 Art. 20. Actionnaire unique ou actionnaires.

20.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

20.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.

**21 Art. 21. Pouvoirs des assemblées générales des actionnaires.** L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux les opérations de la Société.

##### 22 Art. 22. Assemblées générales des actionnaires.

22.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

22.2 Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

22.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.

22.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.

22.5 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

22.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.

22.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visio-conférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

22.8 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.

22.9 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

22.10 Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.

22.11 Les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

22.12 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

## Chapitre VI - Exercice social et comptes annuels

**23 Art. 23. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**24 Art. 24. Comptes annuels et assemblée générale annuelle des actionnaires.**

24.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai, à 15h30. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

24.2 A la fin de chaque exercice comptable, le conseil d'administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société, au(x) commissaire(s) aux comptes qui rédigera/rédigeront un rapport contenant ses/leurs commentaires sur ces documents.

24.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) au Délégué à la Gestion Journalière.

**25 Art. 25. Attribution des bénéfices et acompte sur dividendes.**

25.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

25.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

25.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 22.10.

25.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social, conformément à la Loi.

## Chapitre VII - Liquidation et dissolution

**26 Art. 26. Liquidation.**

26.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.

26.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par l'/les actionnaire(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

26.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'Article 25.3.

**27 Art. 27. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute par suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou d'un quelconque de ses actionnaires.

## Chapitre VIII - Loi applicable

**28 Art. 28.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.



### Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Actions
Cynergy Holdings S.à r.l. . . . .	31.000
Total . . . . .	31.000

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 25,00 % soit sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) (art. 26 al. 1<sup>er</sup> n° 4 L1915) par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ EUR 1.500.-.

### Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi pour la constitution d'une société anonyme et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

### Assemblée générale extraordinaire

La Partie comparante, actionnaire, représentée par son Mandataire, prend les résolutions suivantes:

#### Première résolution:

Chacune des personnes suivantes est nommée administrateur de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2019:

1. Monsieur Alexandre AZOULAY, gérant de sociétés, né à Boulogne-Billancourt, France, le 21 juin 1972, demeurant 13, rue de la Trémoille, 75008 Paris;
2. Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, né à Firminy, France, le 7 avril 1971, demeurant professionnellement 24, rue Saint-Mathieu, L-2138 Luxembourg;
3. Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, né à Metz, France, le 23 novembre 1976, demeurant professionnellement 24, rue Saint-Mathieu, L-2138 Luxembourg.

#### Deuxième résolution:

La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2019.

Monsieur Régis PIVA, employé privé, né le 9 juillet 1978 à Thionville, France, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

#### Troisième résolution:

Le siège social est fixé au 37, Val Saint André, L-1128 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu aux Parties comparantes, représentées par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et les Parties comparantes, représentées par le Mandataire ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2014. Relation: LAC/2014/39417. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143639/298.

(140162950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

**Lockman US Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peubliers.

R.C.S. Luxembourg B 190.115.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the ninth of September.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Lockman Investments Limited, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its address at Brook Road, Wimborne, Dorset, BH21 2BJ, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 00675211, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on September 5, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of “Lockman US Financing S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

### Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2015.

#### *Subscription - Payment*

All the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Lockman Investments Limited, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

#### Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at four (4).

2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Managers:*

- Mr. Kenneth Morrison, born on November 16<sup>th</sup>, 1960, in Rochford, England, having his professional address at Brook Road, Wimborne, Dorset, BH21 2BJ, United Kingdom; and

- Mr. Michael Kelly, born on March 7<sup>th</sup>, 1973, in Southampton, England, having his professional address at Brook Road, Wimborne, Dorset, BH21 2BJ, United Kingdom.

- *Category B Managers:*

- Mr. Philippe Salpetier, born on August 19<sup>th</sup>, 1970, in Libramont, Belgium, having his professional address at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ms. Roberta Masson, born on September 11<sup>th</sup>, 1967, in Metz, France, with professional address at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the registered address of the Company at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Lockman Investments Limited, une société de droit britannique ayant son siège social à Brook Road, Wimborne, Dorset, BH21 2BJ, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du «Companies House» sous le numéro 00675211, représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 septembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de partici-

pation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Lockman US Financing S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à vingt mille dollars U.S. (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.



La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année Sociale, Répartition

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

### *Souscription - Libération*

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites par Lockman Investments Limited, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars U.S. (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution a été évalué à environ mille cent Euros (EUR 1.100.-).

### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérants de catégorie A:*

- M. Kenneth Morrison, né le 16 novembre 1960 à Rochford, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au Brook Road, Wimborne, Dorset, BH21 2BJ, Royaume-Uni; et

- M. Michael Kelly, né le 7 mars 1973 à Southampton, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au Brook Road, Wimborne, Dorset, BH21 2BJ, Royaume-Uni.

- *Gérants de catégorie B:*

- M. Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Roberta Masson, née le 11 septembre 1967 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1646. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143543/502.

(140162839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

#### **Go Find IT Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.730.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-eighth day of the month of August.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,  
was held

an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of the shareholders of "GO FIND IT TECHNOLOGIES S.à r.l.", a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, incorporated by deed of the undersigned notary, on July 30<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2237 of September 9<sup>th</sup>, 2012,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated July 7<sup>th</sup>, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under the number 170.730 (the "Company").

The General Meeting is presided by Ms. Caroline APOSTOL, Attorney-at-law, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Ms. Jeanne FOURNIER, Jurist, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The General Meeting elects as scrutineer, Ms. Coralie PAUWELS, Attorney-at-law, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the General Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state that:

A) The agenda of the General Meeting was the following:

#### *Agenda:*

1. Capital increase I: Approval of the increase of the Company's share capital by an amount of three hundred twelve Euros and fifty Cents (EUR 312.50-) by a contribution in kind, so as to bring it from its current amount of fourteen thousand sixty-two Euros and fifty Cents (EUR 14,062.50-) up to an amount of fourteen thousand three hundred seventy five Euros (EUR 14,375-), by the issuance of two hundred fifty (250) new shares with a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25-) each, to be issued with a global share premium of ninety-nine thousand six hundred eighty-seven Euros and fifty Cents (EUR 99,687.50-) and acceptance of the subscription by Mr Thomas MARTENSSON, businessman, born in Stockholm, Sweden, on June 3<sup>rd</sup>, 1966, residing in 2 New Cavendish street, Flat 4, London W1G 8UG, United

Kingdom, of the two hundred fifty (250) new shares to be issued and the full payment of such shares by conversion into the share capital of the Company of an uncontested, current and immediately exercisable claim he holds against the Company amounting to one hundred thousand Euros (EUR 100,000-).

2. Capital Increase II: Approval of the increase of the Company's share capital by an amount of one thousand three hundred seventy-six Euros and twenty-five Cents (EUR 1,376.25) by contributions in cash, so as to bring it from its current amount of fourteen thousand three hundred seventy five Euros (EUR 14,375-) up to an amount of fifteen thousand seven hundred fifty-one Euros and twenty-five Cents (EUR 15,751.25-), by the issuance of one thousand one hundred one (1,101) new shares with a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25-) each, to be subscribed and paid-in as follows:

(i) Subscription by Mr Damien DUMONT, born on January 13<sup>th</sup>, 1980 in Rouen, residing at 52 rue Montmartre, 75002 Paris, France, of two hundred twenty-one (221) new shares of the Company, with a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each, by way of a contribution in cash of an amount of two hundred seventy-six Euros and twenty-five Cents (EUR 276.25-);

(ii) Subscription by Mr. Thomas MARTENSSON, pre-named, of seven hundred fifty-five (755) new shares of the Company, with a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each, by the way of a contribution in cash of nine hundred forty-three Euros and seventy-five Cents (EUR 943.75); and

(iii) Subscription by Mr. Keimpe REITSMA, private employee, born in Leiden, The Netherlands, on June 12<sup>th</sup>, 1956, residing professionally at 17 rue des Girondins, L-1626 Luxembourg, of one hundred twenty-five (125) new shares of the Company, with a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25-) each, by the way of a contribution in cash of one hundred fifty-six Euros and twenty-five Cents (EUR 156.25-).

3. Amendment of article 5: Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above mentioned capital increases.

4. Shares Transfer I: Approval in principle of the potential transfer of an approximate number of one thousand (1,000) shares of the Company, having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25-), held by "Michael Bugaj 8208030216", a Swedish company, having its registered office at 74, Solrsovägen, SE - 125 55 Älvsjö, Sweden, registered with the Swedish trade and companies register under number 8208030216 ("Michael Bugaj 8208030216"), to Mr Thomas MARTENSSON, pre-named, or to any company which is or will be fully owned and controlled by Mr Thomas MARTENSSON, in accordance with article 7 of the articles of association of the Company and decision to waive any pre-emption rights regarding such transfer.

5. Shares Transfer II: Approval of the transfer of ninety-five (95) shares of the Company, having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25-) each, held by Mr. Thomas MARTENSSON, pre-named, to Mr Damien DUMONT, pre-named, in accordance with article 7 of the articles of association of the Company and decision to waive any pre-emption rights regarding such transfer.

6. Shares transfer III: Approval of the transfers by Mr Thomas MARTENSSON, pre-named, of an aggregate number of one thousand nine hundred seventy-four (1,974) shares of the Company, having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25-) each, held by him, as follows:

(i) Two hundred fifty (250) shares of the Company to "Springre S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 148.329;

(ii) One thousand two hundred fifteen (1,215) shares of the Company to "ENDAYIA LIMITED", a BVI Business company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 19 Waterfront Drive, P.O. Box 3540, Road Town, Tortola VG 1110, British Virgin Islands, registered with the trade and companies register of the British Virgin Island, under number 1763066;

(iii) Thirty-eight (38) shares of the Company to Christine REITSMA-GARDNER, without employment, born on 9 March 1958 in Saint Hyacinthe, Quebec, Canada, residing at 17 rue des Girondins, L-1626 Luxembourg;

(iv) Fifteen (15) shares of the Company to Tjeerd K. REITSMA, employee, born on 5 May 1985 in Amsterdam, The Netherlands, residing at Vredenoordlaan 38B, 3061 RM Rotterdam, The Netherlands;

(v) Thirteen (13) shares of the Company to Tiemen D. REITSMA, employee, born on 8 April 1987 in Bleiswijk, The Netherlands, residing at 17 rue des Girondins, L-1626 Luxembourg;

(vi) Thirteen (13) shares of the Company to Ewout Ch. REITSMA, student, born on 6 September 1989 in Bleiswijk, The Netherlands, residing at Jericholaan 109a, 3061 HD Rotterdam, The Netherlands;

(vii) Two hundred fifty (250) shares of the Company to "Nocor S.A.", a Luxembourg public limited liability company, having its registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 91 856;

(viii) One hundred forty-two (142) shares of the Company to Keimpe W. REITSMA, private employee, born in Leiden, The Netherlands, on June 12, 1956, residing professionally at 17 rue des Girondins, L-1626 Luxembourg; and

(ix) Thirty-eight (38) shares of the Company to Hermann B. REYNISSON, business man, born on 25 December 1965 at Keflavik (Iceland), residing at 12 Enner der Haerdchen, L-6170 Godbrange,

in accordance with article 7 of the articles of association of the Company and decision to waive any preemption rights regarding such transfers.

7. Resignations: Acknowledgment and approval of the resignation with effect as of the present notarial deed of the following managers:

(i) Mr. Christian TAILLEUR, private employee, born in Metz (France), on May 17<sup>th</sup>, 1967, residing professionally at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

(ii) Mr. James BODY, private employee, born in Clare (Ireland), on April 5<sup>th</sup>, 1976, residing professionally at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

8. Appointment: Decision to appoint the following persons as new managers of the Company:

(i) Mr. Thomas MARTENSSON, businessman, born in Stockholm, Sweden, on June 3<sup>rd</sup>, 1966, residing in 2 New Cavendish street, Flat 4, London W1G 8UG, United Kingdom; and

(ii) Mr. François BROUXEL, lawyer, born in Metz, France on September 16<sup>th</sup>, 1966, residing in 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

with immediate effect and for a period ending at the annual general meeting to be held in relation to the approval of the annual accounts of the Company as of 31 December 2015.

9. Delegation of powers; and

10. Miscellaneous.

B) The shareholders, present or represented, as well as the number of shares held by them, are shown on an attendance list. This attendance list, after signed “ne varietur” by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the General Meeting and the undersigned notary, remain attached hereto for the purpose of registration.

C) The proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the proxyholder of the represented shareholders, by the members of the board of the General Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) The share capital of the Company is set at fourteen thousand sixty-two Euros and fifty Cents (EUR 14,062.50-), represented by eleven thousand two hundred fifty (11,250) shares with a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25-) each.

E) The shareholders of the Company were duly convened to the General Meeting by convening notices sent by registered mail on August 18<sup>th</sup>, 2014, i.e. at least ten days before the date of the General Meeting.

F) It appears from the attendance list, that on eleven thousand two hundred fifty (11,250) shares in issue, eleven thousand (11,000) representing ninety-seven point seventy-eight percent (97.78%) shares are duly present or represented at this General Meeting. In consideration of the agenda and by analogy of the provisions of Article 67 and 67-1 of the law on commercial companies, the meeting is validly constituted and therefore entitled to decide on the items of the agenda.

After approval of the foregoing, the General Meeting took, after deliberation, unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The General Meeting decided to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred twelve Euros and fifty Cents (EUR 312,50-) in order to raise it from its present amount of fourteen thousand sixty-two Euros and fifty Cents (EUR 14,062.50-) to an amount of fourteen thousand three hundred seventy five Euros (EUR 14,375-) by the issuance of two hundred fifty (250) new shares with a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a total share premium of ninety nine thousand six hundred eighty seven Euros and fifty Cents (EUR 99,687.50-).

#### *Subscription and payment*

The Meeting accepted the subscription by Mr. Thomas MARTENSSON, businessman, born in Stockholm, Sweden, on June 3<sup>rd</sup>, 1966, residing in 2 New Cavendish street, Flat 4, London W1G 8UG, United Kingdom, of two hundred fifty (250) new shares with a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25-) each, having with the same rights and obligations as the existing shares, together with a total share premium of ninety nine thousand six hundred eighty seven Euros and fifty Cents (EUR 99,687.50-).

Thereupon, Mr. Thomas MARTENSSON, pre-named and represented by Ms Coralie Pauwels, pre-named, by virtue of one of the aforementioned proxies, declared to subscribe for the two hundred fifty (250) newly issued shares and to fully paid-up, together with the share premium, by a contribution in kind consisting into the conversion into capital of a certain, liquid and immediately exercisable claim, amounting to one hundred thousand Euros (EUR 100,000-), that he holds against the Company (the “Claim”).

The existence of the Claim was evidenced in the interim accounts of the Company as at July 28<sup>th</sup>, 2014 (the “Interim Accounts”).

The value of the Claim has been evidenced to the undersigned notary by a valuation report (the “Valuation Report”) established on August 18<sup>th</sup>, 2014, which shows that the value of the Claim contributed to the Company is worth one hundred thousand Euros (EUR 100,000-).

This Valuation Report and the Interim Accounts, after having been signed “ne varietur” by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

#### *Second resolution*

The General Meeting decided to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred seventy-six Euros and twenty-five Cents (EUR 1,376.25-) so as to bring it from its current amount of fourteen thousand three hundred seventy five Euros (EUR 14,375-) up to an amount of fifteen thousand seven hundred fifty-one Euros and twenty-five Cents (EUR 15,751.25-), by the issuance of one thousand one hundred and one (1,101) new shares with a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25-) each.

#### *Subscriptions and payments*

The General Meeting approved the following subscriptions and payments in cash of the new issued shares, with a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25-) each, having the same rights and obligations as the existing shares:

(i) Mr Damien DUMONT, born on January 13<sup>th</sup>, 1980 in Rouen, residing at 52 rue Montmartre, 75002 Paris, France, represented by Ms Coralie Pauwels, pre-named, by virtue of one of the aforementioned proxies, declared to subscribe to two hundred twenty-one (221) newly issued shares and to fully paid-up, by the way of a contribution in cash of two hundred seventy-six Euros and twenty-five Cents (EUR 276.25-);

(ii) Mr. Thomas MARTENSSON, pre-named, represented by Ms Coralie Pauwels, pre-named, by virtue of one of the aforementioned proxies, declared to subscribe to seven hundred fifty-five (755) newly issued shares and to fully paid-up, by the way of a contribution in cash of nine hundred forty-three Euros and seventy-five Cents (EUR 943.75-); and

(iii) Mr. Keimpe W. REITSMA, private employee, born in Leiden, The Netherlands, on June 12<sup>th</sup>, 1956, residing professionally at 17 rue des Girondins, L-1626 Luxembourg, represented by Ms Coralie Pauwels, pre-named,

by virtue of one of the aforementioned proxies, declared to subscribe to one hundred twenty-five (125) newly issued shares and to fully paid-up, by the way of a contribution in cash of one hundred fifty-six Euros and twenty-five Cents (EUR 156.25-).

The new issued shares of the Company have been entirely subscribed by the above mentioned subscribers and fully paid-up so that the amount of one thousand three hundred seventy-six Euros and twenty-five Cents (EUR 1,376.25-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who states it.

As a consequence to the above resolutions regarding the increases of the share capital of the Company, the shares of the Company are held as follows:

Shareholders	Number of shares
Damien DUMONT . . . . .	221
Thomas MARTENSSON . . . . .	7,505
«Michael Bugaj 8208030216» . . . . .	1,500
Apolline LORY . . . . .	250
Philippe DIAN . . . . .	1,875
Charlotte VOGELE . . . . .	500
«RFPC S.à r.l.» . . . . .	625
Keimpe W REITSMA . . . . .	125
TOTAL . . . . .	<u>12,601</u>

#### *Third resolution*

As a consequence of the above taken resolutions, the General Meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, in order to give it the following wording:

“ **Art. 5. (1<sup>st</sup> paragraph).** The corporate capital is set at fifteen thousand seven hundred fifty-one Euros and twenty-five Cents (EUR 15,751.25), represented by twelve thousand six hundred and one (12,601) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each.”

#### *Fourth resolution*

The General Meeting approved the transfer of approximately one thousand (1,000) shares of the Company, having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25-) each, held by “Michael Bugaj 8208030216” to Mr Thomas MARTENSSON, or to any company which is or will be fully owned and controlled by Mr Thomas MARTENSSON, in

accordance with article 7 of the articles of association of the Company and resolved to waive any preemption rights regarding such transfer.

*Fifth resolution*

The General Meeting approved the transfer of ninety-five (95) shares of the Company, having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each, held by Mr. Thomas MARTENSSON, pre-named, to Mr. Damien DUMONT, pre-named, in accordance with article 7 of the articles of association of the Company and decided to waive any preemption rights regarding such transfer.

*Sixth resolution*

The General Meeting resolved to approve the transfers by Mr Thomas MARTENSSON, pre-named, of an aggregate number of one thousand nine hundred seventy-four (1,974) shares of the Company, having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25-) each, held by him, as follows:

(i) Two hundred fifty (250) shares of the Company to “Springre S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 148.329;

(ii) One thousand two hundred fifteen (1,215) shares of the Company to “ENDAYIA LIMITED”, a BVI Business company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 19 Waterfront Drive, P.O. Box 3540, Road Town, Tortola VG 1110, British Virgin Islands, registered with the trade and companies register of the British Virgin Island, under number 1763066;

(iii) Thirty-eight (38) shares of the Company to Christine REITSMAGARDNER, without employment, born on March 9<sup>th</sup>, 1958 in Saint Hyacinthe, Quebec, Canada, residing at 17 rue des Girondins, L-1626 Luxembourg;

(iv) Fifteen (15) shares of the Company to Tjeerd K. REITSMA, employee, born on May 5<sup>th</sup>, 1985 in Amsterdam, The Netherlands, residing at Vredenoordlaan 38B, 3061 RM Rotterdam, The Netherlands;

(v) Thirteen (13) shares of the Company to Tiemen D. REITSMA, employee, born on April 8<sup>th</sup>, 1987 in Bleiswijk, The Netherlands, residing at 17 rue des Girondins, L-1626 Luxembourg;

(vi) Thirteen (13) of the Company to Ewout Ch. REITSMA, student, born on September 6<sup>th</sup>, 1989 in Bleiswijk, The Netherlands, residing at Jericholaan 109a, 3061 HD Rotterdam, The Netherlands;

(vii) Two hundred fifty (250) shares of the Company to “Nocor S.A.”, a Luxembourg public limited liability company, having its registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 91 856;

(viii) One hundred forty-two (142) shares of the Company to Keimpe W. REITSMA, private employee, born in Leiden, The Netherlands, on June 12<sup>th</sup>, 1956, residing professionally at 17 rue des Girondins, L-1626 Luxembourg; and

(ix) Thirty-eight (38) shares of the Company to Hermann B. REYNISSON, business man, born on December 25<sup>th</sup>, 1965 at Keflavik (Iceland), residing at 12 Enner der Haerdchen, L-6170 Godbrange,

in accordance with article 7 of the articles of association of the Company and decided to waive any preemption rights regarding such transfers;

*Seventh resolution*

The General Meeting resolved to acknowledge and approve the resignation with effect as of the date of the present notarial deed of the following managers:

(i) Mr. Christian TAILLEUR, private employee, born in Metz (France), on May 17<sup>th</sup>, 1967, residing professionally at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

(ii) Mr. James BODY, private employee, born in Clare (Ireland), on April 5<sup>th</sup>, 1976, residing professionally at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

*Eighth resolution*

The General Meeting resolved to appoint the following persons as new managers of the Company:

(i) Mr. Thomas MARTENSSON, businessman, born in Stockholm, Sweden, on June 3<sup>rd</sup>, 1966, residing in 2 New Cavendish street, Flat 4, London W1G 8UG, England; and

(ii) Mr. François BROUXEL, lawyer, born in Metz, France on September 16<sup>th</sup>, 1966, residing in 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

with immediate effect and for a period ending at the annual general meeting to be held in relation to the approval of the annual accounts of the Company as of December 31<sup>st</sup>, 2015.

*Ninth resolution*

The General Meeting resolved to grant authorization to any one manager of the Company, each acting individually under his sole signature on behalf of the Company to

- (i) update the shareholders register of the Company,
- (ii) file any necessary notices to the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and more generally
- (iii) carry out any necessary and ancillary action in relation to the resolutions taken during the present General Meeting.

No further item being on the agenda of the General Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août,

Par devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, sous-signé,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des associés de «GO FIND IT TECHNOLOGIES S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 30 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2237 le 9 septembre 2012,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 170.730 (la «Société»).

L'Assemblée Générale est présidée par Mme Caroline APOSTOL, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Mme Jeanne FOURNIER, Juriste, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'Assemblée Générale désigne comme scrutateur Mme Coralie PAUWELS, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et requis du notaire instrumentant d'acter que:

A) L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

#### Ordre du jour:

1. Augmentation de capital I: Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent douze euros et cinquante centimes d'euros (EUR 312,50-) par un apport en nature, afin de le porter de son montant actuel de quatorze mille soixante-deux euros et cinquante centimes d'euros (EUR 14.062,50-) à concurrence du montant de quatorze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 14.375,-), par l'émission de deux cent-cinquante (250) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25-) chacune, émises avec une prime d'émission globale de quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes d'euros (EUR 99.687,50-) et acceptation de la souscription par M. Thomas MARTENSSON, homme d'affaires, né à Stockholm, Suède, le 3 juin 1966, résidant au 2 New Cavendish street, Flat 4, London W1G 8UG, Royaume-Uni, à deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales à émettre et de la libération intégrale de ces parts sociales par la conversion en capital social de la Société d'une créance incontestée, actuelle et immédiatement exigible qu'il détient à l'égard de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-).

2. Augmentation de capital II: Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille trois cent soixante-seize euros et vingt cinq centimes d'euros (EUR 1.376,25-) par des apports en numéraire, afin de le porter de son montant actuel de quatorze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 14.375,-) au montant de quinze mille sept cent cinquante-et-un euros et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 15.751,25-), par l'émission de mille cent une (1.101) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro et vingt cinq centimes d'euros (EUR 1,25-), chacune, qui seront souscrites et payées comme suit:



(i) Souscription par M. Damien DUMONT, né le 13 janvier 1980 à Rouen, résidant au 52, rue Montmartre, 75002 Paris, France, à deux cent vingt-et-une (221) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25-) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de deux cent soixante-seize euros et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 276,25-);

(ii) Souscription par M. Thomas MARTENSSON, susnommé, à sept cent cinquante cinq (755) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25-) chacune, par un apport en numéraire de neuf cent quarante-trois euros et soixante-quinze centimes d'euros (EUR 943,75-); et

(iii) Souscription par M. Keimpe REITSMA, employé privé, né à Leiden, Pays-Bas, le 12 juin 1956, résidant professionnellement au 17, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg, à cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25-) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de cent cinquante-six euros et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 156,25-).

3. Modification de l'article 5: modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les augmentations de capital mentionnées ci-dessus.

4. Transfert de parts sociales I: approbation en principe du potentiel transfert d'un nombre approximatif de mille (1.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25-) détenues par «Michael Bugaj 8208030216», une société suédoise, ayant son siège social au 74, Solrsovågen, SE - 125 55 Älvsjö, Suède, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés suédois sous le numéro 8208030216 («Michael Bugaj 8208030216»), à M. Thomas MARTENSSON, susnommé, ou à toute société qui est ou sera intégralement détenue et contrôlée par M. Thomas MARTENSSON, conformément à l'article 7 des statuts de la Société et décision de renoncer à tout droit de préemption au regard de ce transfert.

5. Transfert de parts sociales II: approbation du transfert de quatre vingt quinze (95) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25-) chacune, détenue par M. Thomas MARTENSSON, susnommé, à M. Damien DUMONT, susnommé, conformément à l'article 7 des statuts de la Société et décision de renoncer à tout droit de préemption au regard de ce transfert.

6. Transfert de parts III: acceptation des transferts par M. Thomas MARTENSSON, susnommé, d'un nombre total de mille neuf cent soixante-quatorze (1.974) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25) chacune, détenue par lui comme suit:

(i) Deux cent cinquante (250) parts sociales de la Société à «Springre S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.329;

(ii) Mille deux cent quinze (1.215) parts sociales de la Société à «ENDAYIA LIMITED», une BVI Business company, créée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 19 Waterfront Drive, P.O. Box 3540, Road Town, Tortola VG 1110, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1763066;

(iii) Trente-huit (38) parts sociales de la Société à Christine REITSMAGARDNER, sans emploi, née le 9 mars 1958 à Sainte-Hyacinthe, Quebec, Canada, résidant au 17, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg;

(iv) Quinze (15) parts sociales de la Société à Tjeerd K. REITSMA, employé, né le 5 mai 1985 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant à Vredenoordlaan 38B, 3061 RM Rotterdam, Pays-Bas;

(v) Treize (13) parts sociales de la Société à Tiemen D REITSMA, employé, né le 8 avril 1987 à Bleiswijk, Pays-Bas, résidant au 17, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg;

(vi) Treize (13) parts sociales de la Société à Ewout Ch REITSMA, étudiant, né le 6 septembre 1989 à Bleiswijk, Pays-Bas, résidant à Jericholaan 109a, 3061 HD Rotterdam, Pays-Bas;

(vii) Deux cent cinquante (250) parts sociales de la Société à «Nocor S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.856;

(viii) Cent quarante-deux (142) parts sociales de la Société à Keimpe W REITSMA, employé privé, né à Leiden, Pays-Bas, le 12 juin 1956, résidant professionnellement au 17, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg; et

(ix) Trente-huit (38) parts sociales de la Société à Hermann B REYNISSON, homme d'affaires, né le 25 décembre 1965 à Keflavik (Islande), résidant au 12 Enner der Haerdchen, L-6170 Godbrange,

conformément à l'article 7 des statuts de la Société et décision de renoncer à tout droit de préemption au regard desdits transferts.

7. Démissions: reconnaissance et approbation de la démission avec effet à la date du présent acte notarié des gérants suivants:

(i) M. Christian TAILLEUR, employé privé, né à Metz, France, le 17 mai 1967, résidant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et

(ii) M. James BODY, employé privé, né à Clare, Irlande, le 5 avril 1976, résidant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

8. Nomination: décision de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société:

(i) M. Thomas MARTENSSON, homme d'affaires, né à Stockholm, Suède, le 3 juin 1966, résidant au 2 New Cavendish street, Flat 4, London W1G 8UG, Royaume-Uni; et

(ii) M. François BROUXEL, avocat à la Cour, né à Metz, France, le 16 septembre 1966, résidant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

avec effet immédiat et pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle relative à l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

9. Délégation de pouvoirs; et

10. Divers

B) Les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau de l'Assemblée Générale et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

C) Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par la mandataire des associés représentés, par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

D) Le capital social de la Société s'élève à quatorze mille soixante-deux euros et cinquante centimes d'euros (EUR 14.062,50-), représenté par onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25-) chacune, toutes sous forme nominatives.

E) Les associés de la Société ont été dûment convoqués à l'Assemblée Générale par des convocations envoyées par courriers recommandés postés le 18 août 2014, c'est-à-dire au moins dix (10) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

F) Il ressort de la liste de présence, que sur onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales en circulations, onze mille (11,000) parts sociales représentant quatre-vingt-dix-sept virgule soixante-dix-huit pourcent (97,78%) du capital social de la Société sont dûment présentes ou représentées à cette Assemblée Générale. En contrepartie de l'ordre du jour et par analogie des dispositions de l'article 67 et 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la présente Assemblée Générale est valablement constituée et a le droit de statuer sur tous les points portés à l'Ordre du Jour (tel que défini ci-dessous).

Après approbation de ce qui précède, l'Assemblée Générale a pris, après délibération, à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent-douze euros et cinquante centimes d'euros (EUR 312,50-) afin de le porter de son montant actuel de quatorze mille soixante-deux euros et cinquante centimes d'euros (EUR 14.062,50-) au montant de quatorze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 14.375-), par l'émission de deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25-) chacune, dotées des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes d'euros (EUR 99.687,50-).

#### *Souscriptions et paiements*

L'Assemblée Générale a accepté la souscription par M. Thomas MARTENSSON, homme d'affaires, né à Stockholm, Suède, le 3 juin 1966, résidant au 2 New Cavendish street, Flat 4, London W1G 8UG, Royaume-Uni, de deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25-) chacune, dotées des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes d'euros (EUR 99.687,50-).

M. Thomas MARTENSSON, susnommé et représenté par Mme Coralie Pauwels, susnommée, en vertu de l'une des procurations mentionnées ci-dessus, a déclaré souscrire à deux cent cinquante (250) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement, ensemble avec la prime d'émission, moyennant apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000-), qu'il détient à l'égard de la Société (la «Créance»).

L'existence de la Créance a été prouvée dans les comptes intermédiaires de la Société au 28 juillet 2014 (les «Comptes Intérimaires»).

La valeur de la Créance a été prouvée au notaire instrumentant par un rapport d'évaluation (le «Rapport d'Evaluation») établi le 18 août 2014, qui montre que la valeur de la Créance apportée à la Société est égale à cent mille euros (EUR 100,000-).

Ce Rapport d'Evaluation et les Comptes Intérimaires, après avoir été signés "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistré avec lui.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille trois cent soixante-seize euros et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1.376,25-) afin de le porter de son montant actuel de quatorze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 14.375-), au montant de quinze mille sept cent cinquante-et-un euros et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 15.751,25-), par l'émission de mille cent une (1.101) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25-), chacune.

#### Souscriptions et paiements

L'Assemblée Générale a approuvé les souscriptions suivantes ainsi que les paiements en numéraire des parts sociales nouvellement émises, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25-) chacune, dotées des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes:

(i) M. Damien DUMONT, né le 13 janvier 1980 à Rouen, résidant au 52, rue Montmartre, 75002 Paris, France, représenté par Mme Coralie Pauwels, susnommée, en vertu d'une des procurations susmentionnées, a déclaré souscrire à deux cent vingt-et-une (221) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement, moyennant apport en numéraire d'un montant de deux cent soixante seize euros et vingt cinq centimes d'euros (EUR 276,25-);

(ii) M. Thomas MARTENSSON, susnommé, représenté par Mme Coralie Pauwels, susnommée, en vertu d'une des procurations susmentionnées, a déclaré souscrire à sept cent cinquante-cinq (755) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement, moyennant apport en numéraire de neuf cent quarante-trois euros et soixante-quinze centimes d'euros (EUR 943,75-); et

(iii) M. Keimpe REITSMA, employé privé, né à Leiden, Pays-Bas, le 12 juin 1956, résidant professionnellement au 17, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg, représenté par Mme Coralie Pauwels, susnommée, en vertu d'une des procurations susmentionnées, a déclaré souscrire à cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement, moyennant apport en numéraire d'un montant de cent cinquante-six euros et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 156,25-);

Les nouvelles parts sociales de la Société ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susmentionnés et intégralement libérées, de sorte que le montant de mille trois cent soixante-seize euros et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1.376,25-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

En conséquence des résolutions qui précèdent concernant les augmentations du capital social de la Société, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
Damien DUMONT .....	221
Thomas MARTENSSON .....	7.505
«Michael Bugaj 8208030216» .....	1.500
Apolline LORY .....	250
Philippe DIAN .....	1.875
Charlotte VOGELE .....	500
«RFPC S.à r.l.» .....	625
Keimpe W REITSMA .....	125
TOTAL .....	12.601

### Troisième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Assemblée Générale a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1<sup>er</sup> paragraphe).** Le capital social est fixé à quinze mille sept cent cinquante-et-un euros et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 15.751,25-), représenté par douze mille six cent une (12.601) parts sociales d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune".

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver le transfert de mille (1.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25-) chacune, détenues par Michael BUGAJ 8208030216, à M. Thomas MARTENSSON, ou à toute société qui est ou sera intégralement détenue et contrôlée par M. Thomas MARTENSSON, conformément à l'article 7 des statuts de la Société et décidé de renoncer à tout droit de préemption au regard de ce transfert.

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver le transfert de quatre vingt quinze (95) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25-) chacune, détenues par M. Thomas MAR-

TENSSON, susnommé, à M. Damien DUMONT, susnommé, conformément à l'article 7 des statuts de la Société et a décidé de renoncer à tout droit de préemption au regard de ce transfert.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver les transferts par M. Thomas MARTENSSON, susnommé, d'un nombre total de mille neuf cent soixante-quatorze (1.974) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25-) chacune, détenue par lui comme suit:

(i) Deux cent cinquante (250) parts sociales de la Société à «Springre S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.329;

(ii) Mille deux cent quinze (1.215) parts sociales de la Société à «ENDAYIA LIMITED», une société commerciale, créée et existant en vertu des lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 19 Waterfront Drive, P.O. Box 3540, Road Town, Tortola VG 1110, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1763066;

(iii) Trente-huit (38) parts sociales de la Société à Christine REITSMAGARDNER, sans emploi, née le 9 mars 1958 à Sainte-Hyacinthe, Quebec, Canada, résidant au 17, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg;

(iv) Quinze (15) parts sociales de la Société à Tjeerd K. REITSMA, employé, né le 5 mai 1985 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant à Vredenoordlaan 38B, 3061 RM Rotterdam, Pays-Bas;

(v) Treize (13) parts sociales de la Société à Tiemen D REITSMA, employé, né le 8 avril 1987 à Bleiswijk, Pays-Bas, résidant au 17 rue des Girondins, L-1626 Luxembourg;

(vi) Treize (13) parts sociales de la Société à Ewout Ch REITSMA, étudiant, né le 6 septembre 1989 à Bleiswijk, Pays-Bas, résidant à Jericholaan 109a, 3061 HD Rotterdam, Pays-Bas;

(vii) Deux cent cinquante (250) parts sociales de la Société à «Nocor S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.856;

(viii) Cent quarante-deux (142) parts sociales de la Société à Keimpe REITSMA, employé privé, né à Leiden, Pays-Bas, le 12 juin 1956, résidant professionnellement au 17, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg; et

(ix) Trente-huit (38) parts sociales de la Société à Hermann B REYNISSON, homme d'affaires, né le 25 décembre 1965 à Keflavik (Islande), résidant au 12 Enner der Haerdchen, L-6170 Godbrange,

conformément à l'article 7 des statuts de la Société et de renoncer à tout droit de préemption au regard desdits transferts.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée Générale a pris connaissance et a approuvé la démission, avec effet à la date des présentes, des gérants suivants:

(i) M. Christian TAILLEUR, employé privé, né à Metz, France, le 17 mai 1967, résidant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et

(ii) M. James BODY, employé privé, né à Clare, Irlande, le 5 avril 1976, résidant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société:

(i) M. Thomas MARTENSSON, homme d'affaires, né à Stockholm, Suède, le 3 juin 1966, résidant au 2 New Cavendish street, Flat 4, London W1G 8UG, Angleterre; et

(ii) M. François BROUXEL, avocat, né à Metz, France, le 16 septembre 1966, résidant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

avec effet immédiat et pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle relative à l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom de la Société de

(i) mettre à jour le registre des associés de la Société,

(ii) déposer tout avis nécessaire au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations et, plus généralement,

(iii) effectuer toute action, nécessaire comme accessoire au regard des résolutions prises lors de la présente Assemblée Générale.

Aucun autre élément ne figurant plus à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et aucun des associés présents ou représentés ne demandant plus la parole, le Président a levé la séance.

## Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. APOSTOL, J. FOURNIER, C. PAUWELS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2014. LAC/2014/40815. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143442/544.

(140162758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

**SW Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 190.145.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, den dritten Tag im Monat September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven, (Grossherzogtum Luxemburg)

Sind erschienen:

1) Herr Götz SYLLM, Fachwirt für Finanzberatung, geboren am 20. Januar 1970 in Pinneberg (D), wohnhaft in Friedrich-Wilhelm-Str. 25, D-38100 Braunschweig, Deutschland, und

2) Frau Verena VON WARTENBERG geborene HEINEMANN, Rechtsanwältin, geboren am 29. April 1974 in Höxter (D), wohnhaft in Schillerstr. 23 A, D-35745 Herborn, Deutschland.

Diese Erschienenen ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die vorbenannten Erschienenen errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "SW Services S.à r.l.".

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Niederanven.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Erbringungen von Dienstleistungen sowie die Beteiligung an Gesellschaften jeglicher Art im In- und Ausland.

Die Gesellschaft ist berechtigt sämtliche Geschäfte zu tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Zweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Sie kann insbesondere Verwaltungsaufgaben jeglicher Art wie kaufmännische Verwaltung, Office Management, Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen durchführen, Beratungsleistungen erbringen oder sonstige kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben.

Sie ist berechtigt, im In- und Ausland Zweigniederlassungen zu errichten und Tochtergesellschaften sowie andere Unternehmen zu gründen.

Die Gesellschaft kann in jeglicher Art Schulden aufnehmen gegen flüssige oder fixe Vermögenswerte von verbundenen oder nicht verbundenen Unternehmen, und kann Schuldinstrumente ausgeben.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, alle Tätigkeiten, sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,00) und ist eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Geschäftsanteile zu je hundert Euro (EUR 100,00).

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

**Art. 9.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfälle eines Gesellschafters fallen dessen Geschäftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen,

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Sollten einzelne Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise nichtig oder anfechtbar sein, wird hierdurch ihre Wirksamkeit im Übrigen nicht berührt. Die Gesellschafter vereinbaren in einem solchen Fall eine Bestimmung, die der ursprünglichen Zwecksetzung am nächsten kommt.

#### *Vorübergehende Bestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2015.

#### *Zeichnung der Anteile*

Die zweihundertfünfzig (250) Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Götz SYLLM, vorbenannt, einhundertfünfundzwanzig . . . . .	125 Anteile
2.- Frau Verena VON WARTENBERG geborene HEINEMANN, vorbenannt, einhundertfünfundzwanzig . . . . .	<u>125 Anteile</u>
TOTAL: zweihundertfünfzig . . . . .	<u>250 Anteile</u>

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,00) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert EURO (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Herr Götz Syllm und Frau Verena von Wartenberg geborene Heinemann, beide vorgenannt, werden auf unbestimmte Dauer zu den Geschäftsführern der SW Services S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich anerkennen.

### *Bevollmächtigung*

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Götz Syllm, Verena Von Wartenberg, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 septembre 2014. LAC / 2014 / 41491. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 10. September 2014.

Référence de publication: 2014143769/112.

(140163367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

---

### **Matthias Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.361.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le trente et un juillet.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "MATTHIAS HOLDING S.A. SPF", établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte du notaire Alex WEBER de Bascharage, en date du 12 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2887 du 28 novembre 2012, modifiée suivant acte du notaire instrumentant du 24 juin 2014, non encore publié au dit Mémorial C et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.361,

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg du 18 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, et le liquidateur a fait son rapport à l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 24 juillet 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Pascal KAISER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

qui désigne comme secrétaire Patricia HENRY, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

L'assemblée choisit comme scrutateur Patricia HENRY, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Approbation du rapport du commissaire à la liquidation;

2. Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation;

3. Clôture de la liquidation;

4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 24 juillet 2014 après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire vérificateur à la liquidation, PREMIER TAX, société anonyme ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 59, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 147.687.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour et entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve d'abord les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à COMMUNITY LINK S.A., établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 138.621, de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne ensuite décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée prononce finalement la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme MATTHIAS HOLDING S.A. SPF a cessé d'exister à partir de ce jour et décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans au siège social de la société.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: KAISER, HENRY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> août 2014. Relation: LAC / 2014 / 36620. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143602/63.

(140163057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

**Qwazar Capital S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 175.442.

L'assemblée générale du 7 mai 2014 a ratifié la nomination d'Athena Heritage GmbH, représentée par Mme Malgorzata Dobak en tant que membre du conseil d'administration pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015, en remplacement de M. Hugo Neuman, membre démissionnaire au 1<sup>er</sup> avril 2014:

Athena Heritage GmbH

12, Weidstrasse, CH-6300 Zug

Représentée par Mme Malgorzata Dobak, née le 12 mars 1965 à Zlocieniec (Pologne), résidant à 12, Weidstrasse, CH-6300 Zug

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014147666/17.

(140167985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.